AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin au directeur du *Progrès de la Somme*, 1er septembre 1885

Jean-Baptiste André Godin au directeur du Progrès de la Somme, 1er septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation4 p. (91r, 92r, 93r, 94r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au directeur du *Progrès de la Somme*1er septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51884

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>1er septembre 1885</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Francis</u>, <u>François</u> (1848-1889)

Description

RésuméGodin a été invité le 29 août 1885 à une réunion dans les bureaux du *Progrès de la Somme* le 6 septembre suivant afin d'examiner « les moyens les plus propres à défendre la République contre les assauts de ses adversaires déclarés et de ses ennemis déguisés ». Godin informe le directeur du *Progrès de la Somme* qu'il ne pourra se rendre à la réunion car il est retenu à Guise pour la fête de l'Enfance. Il lui indique qu'il lui a fait adresser le numéro du 30 août 1885 du journal *Le Devoir*, dans lequel sont présentés les arguments en faveur du renouvellement partiel annuel « que je considère comme le minimum de ce que les candidats républicains devraient s'engager à demander. » Godin explique à son correspondant pourquoi il fait de cette question « un drapeau » que peuvent prendre les candidats de la démocratie. Il lui demande de communiquer sa lettre aux personnes présentes à la réunion de la presse du 6 septembre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Élections, Idées politiques, Réformes

Œuvres citées

- « Élections législatives 1885. Le Renouvellement partiel annuel », Le Devoir, t. 9, n° 364, 30 août 1885, p. 528-541. [En ligne: https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/548/100/835/0/0, consulté le 26 octobre 2023]
- Le Progrès de la Somme : organe de la démocratie, Amiens, 1869.

Événements cités

- Élections législatives (4 et 18 octobre 1885, France)
- Fête de l'Enfance du Familistère (6-7 septembre 1885, Guise)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 1 ylere 1881 A Monsieur le Directeur du Progrès De la Somme". Monsieur le Directeur et cher Confrere, Notre lette circulaire du 19 aout m'invite à la réunion qui doit avoir lieu le le yére dans les bureaux du journal "Le Progrès de la Somme, "afin d'examiner: « la bépublique contre les assants de ses adrèr-" saires déclarés et de ses ennemis déquisés." Je ne pourrai me rendre à votre invitation, la fête des bécompenses aux Ecoles du Familistère ne me le permet pas. Mais le Devoir du dimanche 30 août que je vous ai fait adresser reprend les rai sons en javour du renouvellement partiel que je considére comme le minimum de ce que les candidats républicains devraient s'engager à demander. Dinsi la masse électorale pour rail établer une différence entre les candidats

vraiment républicains et ceux qui en prennent l'étiquette

La stérilité et les fautes de la dernière légis lature ne sont un titre à revendiquer pour au cun des députés. He faut que les mandataires du pays se décident à instituer la République, et à ne pas la laisser plus longtemps avec ses

formes monarchiques.

He ne doit pas suffire de se dire républicain pour mériter la confiance des électeurs, si l'on est asser timore pour craindre d'adherer même à une simple réforme dans le suffrage universel, réforme qui donnerait, chaque année, aux électeurs le droit d'exprimer lever de ces hésitations que les grands journain donnent la preuve, ceux qui sont inspirés par les députés républicains comme les autres. quelle différence les électeurs pourront-ils faire entre les candidats des disperentes listes, s'ils n'ont aucun gage démocratique de la part des uns ni des autres?

J'ai posé le renouvellement partiel et annuel comme un drapeau que les candicats de la democratie pouraient prendre. Cette question est simple, les résultats en sont faciles à comprendre. Lorsqu'elle est expliquée devant les électeurs, elle prend comme une trainée de poudre. Dans le canton de Juise, sur l? communes 20 l'ont acceptée d'enthousiasme; dans les deux communes répactaires les électeurs ne se sont pas réunis, de peur des réactionnaires qui tiennent les habitants, en tutelle.

Na réserve de la presse et des candidats est de maurais ais que le peuple, dans son bon sens, sera loin d'en être satisfait si un prompt hericement ne fait cesser cet état d'hésitation. Des élections faites dans ces conditions nous donneraient une nouvelle Chambre impuissante qui nous conduirait à une catastrophe à courte échéance.

Croire qu'il n'y a rien à faire, aucune résorme à opérer dans l'état, larsqu'en sois sous sommes restes avec soutes les institutions monarchiques c'est la plus suneste et la plus auti républicaine des vereurs qu'il soit possible de professer.

Une partie du peuple agonise sans travail et sans pain par suite des fautes commisses; donner au peuple le renouvellement partiel serait au moin lui prouver qu'on veut bien recevoir annuellement ses conseils et, par conséquent, le considérer comme étant quelque chose dans l'Etat.

Si le "Devoir" avait pu être représenté à votte réunion, c'ent été pour insister sur la nécessité d'arrêter un programme à présenter f ana condidats républicains et au nom duquel l'élection se férait. Le programme contiendrait, dans ses clauses, le renouvellement partiel et annuel de la Chambre, comme gage de mocratique donné à la souveraineté du suffrage universel.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir communiquer cette lettre à votre assemblée de la presse, comme tenant lieu de l'opinion que nous aurions émise, si nous avions pu avoir l'honneur de nous joindre à vous.

Neuille agréer, Monsieur le Directeur et cher Confrère, l'assurance de mes sentiments républicains

Goven y